

ID: 038-253804363-20250806-D\_2025\_25-AR

# DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

#### N°2025/25

# Objet : « Aménager qualitativement les portes d'entrée du Parc »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 20/02/2025 validant la programmation pour l'année 2025.

#### DECIDE

#### Article 1:

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « Aménager qualitativement les portes d'entrée du Parc» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Etude pré opérationnelle	10 200.00	Région AURA Autofinancement	8 160.00 2 040.00
TOTAL	10 200.00	Total	10 200.00

### Article 2

La Région Auvergne Rhône Alpes sera sollicitée en vue du financement de cette opération.

### Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse, Le 6 août 2025 Pour copie conforme

Le Président Dominique ESCARON